

PAR COURRIEL

Le 11 octobre 2024

DEMANDEUR

N/Réf. : 202410-21

**Objet : Demande d'accès à l'information**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 4 octobre 2024.

La recherche a permis de repérer des documents concernant votre demande qui vous sont accessibles. Vous les trouverez ci-joints.

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

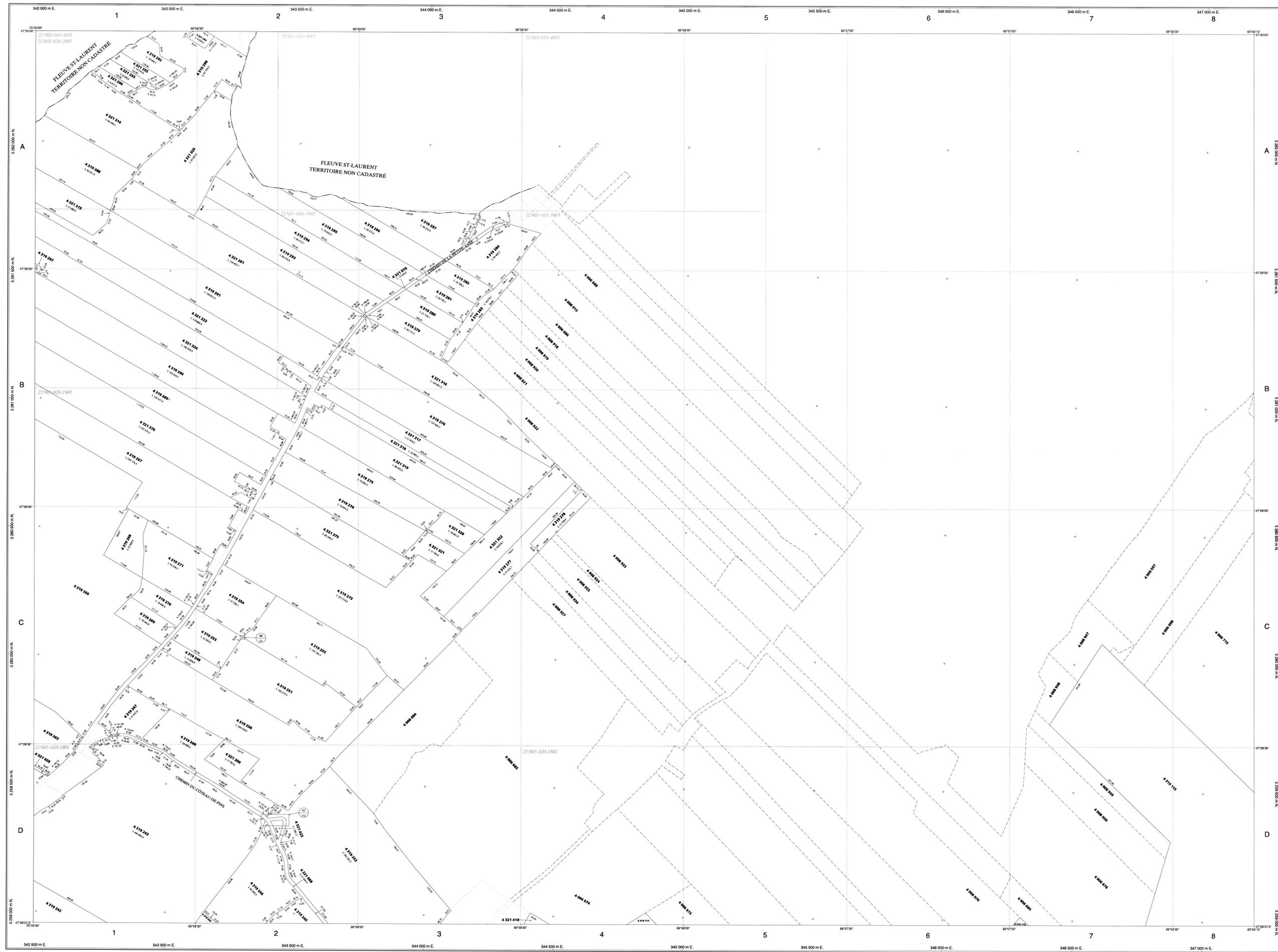
Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

*Original signé par*

Matilde Thérroux-Lemay

p. j. : 2



**PLAN CADASTRAL DE RÉNOVATION CADASTRE DU QUÉBEC**  
Circoscription foncière : Kamouraska  
Municipalité(s) : Rivière-Québec

Fait conformément aux dispositions de l'article 10 de la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois (L.R.Q., c. R-3.1).

Minute 6519 datée du 04 mars 2011

Ce plan cadastral est correct et conforme à la loi  
Le 21 mars 2011

Signé numériquement par: Caroline Parenteau, a.-g. (matricule 2251)  
Pour le ministre des Ressources naturelles et de la Faune

Soul le Ministre est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.

Copie authentique de l'original

Signé numériquement par: André Dumas, a.-g. (matricule 1765)

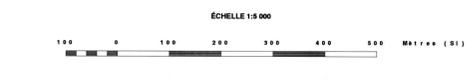
Pour le ministre des Ressources naturelles et de la Faune

**PORTÉE DU CADASTRE :**  
Le plan cadastral immatricule les immeubles en les situant en position relative, en indiquant leurs limites, leurs mesures et leur contenance. Il est présumé exact. De plus, dans le cadastre du Québec, la présomption d'exactitude qui s'attache au plan cadastral et qui est prévue au deuxième alinéa de l'article 2027 C.C.Q. n'est pas applicable. Cependant, cette présomption est simple, c'est-à-dire qu'elle peut être détruite par la preuve contraire.

**DOCUMENT JOINT :**  
Un document joint complète ce plan cadastral.

**VERSION DES INSTRUCTIONS :**  
Ce plan a été préparé conformément à la version des instructions pour la réalisation d'un mandat de rénovation cadastrale. 5.3

**DATE DE MISE À JOUR :**  
Ce plan cadastral montre le morcellement foncier à jour en date du : 2011-03-14



**MESURES ET CONTENANCE DES LOTS :**  
Les mesures et contenance des lots apparaissant sur ce plan cadastral sont exprimées en unités du système international et identifiées comme suit :  
C : contenance  
R : rayon  
S : contenance  
La contenance d'un lot est exprimée en mètres carrés sauf lorsqu'il y a indication qu'elle est exprimée en hectares (ha).

**CHANGEMENT D'ÉCHELLE :**  
Les lots représentés à une autre échelle apparaissent sur un autre feuillet cartographique. Le numéro de ce feuillet est généralement inscrit dans le coin supérieur gauche du cadre marquant la limite de cet autre feuillet ou sous un numéro de lot lorsque ce dernier est indiqué.

**PLAN COMPLÉMENTAIRE :**  
Les lettres PC suivies d'un numéro, inscrites à l'intérieur d'un lot sur ce plan cadastral, indiquent l'existence d'un plan cadastral complémentaire. Indique que ce lot est affecté par le plan complémentaire 00000. Indique que les lots sont représentés sur le plan complémentaire 00000.

**LOTS REPORTÉS INTÉGRALEMENT :**  
En vertu d'une décision du ministre des Ressources naturelles et de la Faune, les mesures et contenance des lots identifiés par un numéro de lot qui n'est pas en caractère gras ont été reportés intégralement sur ce plan cadastral. Ce report a été effectué à partir du registre cadastral en vigueur avant cette rénovation cadastrale.

**AGRANDISSEMENT :**  
Le chiffre inscrit dans la partie supérieure de ce cercle indique le numéro du feuillet où est représenté l'agrandissement. Le chiffre inscrit dans la partie inférieure de ce cercle indique le numéro de l'agrandissement.

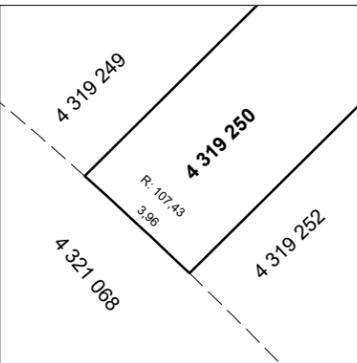
- TABLEAU D'ASSEMBLAGE**
- : limite de lot
  - - - : limite de lot bornant
  - · - · - : limite de lot représenté à une autre échelle
  - · - · - · : limite de circonscription foncière
  - · - · - · - · : limite de territoire non cadastré
  - · - · - · - · - · : limite de feuillet cartographique

TABLEAU D'ASSEMBLAGE		
	21N12-050-0101	
21M08-050-0808	<b>21N05-050-0801</b>	21N05-050-0802
21M08-050-0708	21N05-050-0701	21N05-050-0702



Un document joint complète ce plan cadastral.  
Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1395798 ÉCHELLE : 1 : 200



**PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE**  
**CADASTRE DU QUÉBEC**  
**AGRANDISSEMENT : 1**  
 Circonscription foncière : Kamouraska  
 Municipalité(s) : Rivière-Ouelle (Municipalité)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.3 C.c.Q.  
 Préparé à Saint-Jean-Port-Joli  
 Signé numériquement par : André Dumas  
 a.g. (matricule 1765)  
 Minute : 9197 datée du 10 mai 2024  
 Dossier a.-g. : K-65-4319250-01

Ce plan cadastral est correct et conforme à la loi, le 3 juin 2024  
 Signé numériquement par: Camille Ouellet-Bernatchez a.-g. (matricule 2890)  
 Pour le ou la ministre  
 Seul le ministère est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.  
 Copie authentique de l'original,  
 le \_\_\_\_\_  
 Pour le ou la ministre

**Ressources naturelles et Forêts Québec**

Un document joint complète ce plan cadastral.  
Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1395798 ÉCHELLE : 1 : 500



**PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE  
CADASTRE DU QUÉBEC**

**AGRANDISSEMENT : 2**

Circonscription foncière : Kamouraska

Municipalité(s) : Rivière-Ouelle (Municipalité)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.3 C.c.Q.

Préparé à Saint-Jean-Port-Joli

Signé numériquement par : André Dumas  
a.g. (matricule 1765)

Minute : 9197 datée du 10 mai 2024  
Dossier a.-g. : K-65-4319250-01

Ce plan cadastral est correct et conforme à la loi, le 3 juin 2024

Signé numériquement par: Camille Ouellet-Bernatchez a.-g. (matricule 2890)  
Pour le ou la ministre

Seul le ministère est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.

Copie authentique de l'original,  
le  
\_\_\_\_\_  
Pour le ou la ministre

